

Lorsque son cher disciple, saint Dosithée, infirmier de la maison, avait, par fragilité, commis quelques fautes légères envers un de ses malades, qu'il avait manqué de lui rendre un petit service, qu'il lui était échappé une parole un peu rude, il se retirait fort affligé dans sa cellule pour pleurer sa faute, sans vouloir recevoir aucune consolation. Les autres frères qui servaient avec lui à l'infirmierie, après avoir fait en vain tout ce qui était en leur pouvoir pour le consoler, étaient contraints de prier saint Dorothée d'aller le voir pour apprendre de lui la cause de sa tristesse et y apporter remède. Saint Dorothée allait à la cellule de saint Dosithée, il le trouvait assis à terre, le visage baigné de larmes; eh bien! Dosithée, qu'avez-vous, lui disait-il? quel est le sujet de vos larmes? Ah! mon père, lui répondait ce saint jeune homme, je vous demande pardon, je pleure la faute que j'ai commise, j'ai éprouvé un mouvement d'impatience contre un de mes frères, je ne lui ai point parlé avec toute la douceur avec laquelle je devais lui parler. Est-il vrai, Dosithée, lui disait alors le bon vieillard, que vous êtes colère, et que vous avez parlé avec émotion à votre frère? N'avez-vous pas honte de vous emporter ainsi envers lui? Savez-vous bien qui il est? c'est Jésus-Christ; en l'affligeant, vous affligez Jésus-Christ. Dosithée ne répondait rien, tenait les yeux baissés et pleurait avec grande amertume de cœur. Si, après avoir repris sa charge, il retombait dans la même faute, il allait de nouveau se cacher dans sa cellule et pleurait. Saint Dorothée allait encore le visiter, et se contentait de lui dire: Qu'y a-t-il de nouveau Dosithée? avez-vous encore affligé Jésus-Christ? vous êtes-vous impatienté, avez-vous parlé trop rudement à quelques frères? C'est avec cette vue continuelle de Jésus-Christ dans le prochain, avec la pensée de son excellence et de sa dignité, que nous

pourrons étouffer et anéantir tout ce qui serait contraire à la charité.

## § V.

*Des soupçons et des jugemens téméraires.*

Rien n'est plus contraire à la charité envers le prochain que les mauvais soupçons et les jugemens téméraires; et cependant rien ne semble plus naturel. Quand on entend dire quelque chose à quelqu'un, on est aussitôt porté à le tourner en mal; on donne une interprétation maligne à toutes ses actions, on pense et on juge qu'il n'agit que par des motifs d'ambition ou d'intérêt, et souvent on fait un homme coupable d'un crime auquel il n'a pas seulement pensé. Saint Dorothée appelle celui qui est sujet à ce vice, *menteur dans son cœur et sa pensée* (1); et il dit: Il est prompt à faire des jugemens téméraires; il ne saurait voir deux frères parler ensemble qu'il ne soupçonne et ne dise qu'ils parlent de lui; s'ils refusent de parler en sa présence, il croit qu'ils se taisent à cause de lui; si, sans y penser, on laisse échapper quelque petit mot, il juge aussitôt qu'on l'a fait pour l'offenser; enfin, on ne saurait rien faire devant lui qu'il ne le tourne en mal et l'interprète en mauvaise part; il ne craint point d'assurer que telle personne agit ainsi à cause de lui, que c'est pour telle ou telle raison, ou tel motif.

Il y a long-temps, dit le même Saint, en parlant de lui-même, qu'étant encore dans le monastère, il me prit envie de connaître par la figure, les gestes, le naturel et la disposition intérieure des hommes, et voici ce qui m'arriva: Une femme passait un jour devant moi portant une cruche pleine d'eau; je ne sais comment je me laissai aller à la regarder fixement entre les deux yeux, et à soupçonner ensuite que c'était une femme de mauvaise

(1) Insit. 9.

vie. J'éprouvais bientôt après une grande peine d'esprit que j'allais déclarer à l'abbé Jean, mon père spirituel : mon père, lui dis-je, s'il arrive qu'en voyant une action extérieure d'une personne, ou en considérant sa figure, il me vienne, quoique malgré moi, un soupçon ou même un jugement sur l'état intérieur de sa conscience, que faut-il que je fasse ? Eh quoi ! mon frère, me répondit-il, si cette personne a quelques défauts, ne peut-elle pas s'en corriger ? Quel rapport certain peut-il y avoir entre son ame et ce que semblent montrer ses gestes. Puisque vous ne pouvez tirer aucune conjecture de ce qu'elle a dans l'ame par son extérieur, gardez-vous bien de jamais vous arrêter à ces pensées, d'ajouter foi à vos soupçons, qui sont le plus ordinairement faux ; une fausse règle, quand on s'en sert, fait gauchir les choses les plus droites. Cette instruction fit une telle impression sur mon esprit, que depuis lors je me défie extrêmement de toutes les pensées qui se portent sur le prochain.

Il n'est rien de plus dangereux que les soupçons, surtout quand ils séjournent quelque temps dans notre esprit ; alors nous nous persuadons que nous voyons des choses qui véritablement n'existent pas ; en voici un exemple que j'ai vu de mes yeux : Etant encore dans le monastère (c'est toujours saint Dorothee qui parle), il y avait parmi nous un Frère fort entaché de ce vice, et tellement livré à ses soupçons et à ses jugemens, que, quand il s'était mis quelque chose dans l'esprit, et qu'il avait chaussé une fois une opinion, il n'y avait pas moyen de l'en faire révenir. Etant ainsi mal disposé, et son mal faisant tous les jours de nouveaux progrès, il entra un jour dans le jardin dont il avait soin, pour voir, comme son humeur l'y portait continuellement, s'il ne découvrirait pas quelque faute dans les Frères. Le démon lui persuada qu'il voyait un Religieux qui cueillait des figes à la dérobee, et les mangeait. Vous remarquerez que c'était à deux

heures du matin et un jour de communion. Assuré d'avoir vu commettre cette faute, il sort sans bruit du jardin de peur d'être aperçu de celui qu'il pensait être où il n'était pas ; à l'heure où tous les Religieux s'assemblaient pour communier, il épia pour voir ce que ferait celui que son imagination trompée avait vu prendre et manger des figes ; il le vit se laver les mains pour approcher plus décemment des saints autels. Alors il va promptement au Père Abbé dire ce qu'il croyait avoir vu, afin qu'il empêchât à ce Frère de communier. L'Abbé fait appeler ce Frère et l'interroge, et après beaucoup de questions découvre la vérité ; alors il ordonne à tous les Religieux de s'assembler, leur raconte ce qui est arrivé, donne la communion à ce Religieux injustement accusé, et fait une sévère réprimande à l'accusateur soupçonneux et le prive de la communion. Il agit sagement, car il confondit le démon, instigateur du mal, blâma celui qui l'avait commis, et le guérit des soupçons qu'il avait contre ses Frères. En le réprimandant hautement devant tous, il lui fit obtenir, par la honte qu'il éprouva, le pardon de son péché et la grâce de ne le plus commettre ; de plus, les autres apprirent, par cet exemple, à ne s'arrêter jamais à leurs soupçons. Après avoir dit beaucoup de choses sur ce sujet, il nous recommanda à tous de veiller exactement sur nos pensées, de ne laisser naître dans notre cœur aucun soupçon, de ne jamais juger mal de personne ; car rien n'est plus contraire à l'esprit de charité. Quoique ce vice soit très-pernicieux, il ne laisse pas cependant d'être fort commun parmi les hommes ; il n'y a rien de plus ordinaire que d'avoir bonne opinion de soi et mauvaise opinion du prochain ; de juger en sa faveur et de condamner autrui ; des'excuser et d'accuser. Cependant il faut se corriger. Quels sont les moyens que nous devons prendre ?

Considérons, d'abord, qu'en jugeant de l'intérieur

d'une personne, nous blessons les droits de Dieu et sa suprême autorité. Juger autrui, dit saint Jean Climaque, c'est ravir impudemment à Dieu son pouvoir souverain (1).

On lit dans la vie des Pères du désert, qu'un certain solitaire, portant un mauvais jugement d'un prêtre qui était venu consacrer une hostie et lui donner la communion, entendit une voix qui disait : les hommes m'ont ôté le pouvoir de juger (2). Ce solitaire apprit par-là qu'il ne faut pas, dans les saints mystères, s'arrêter au démerite du prêtre, parce que son indignité n'en diminue ni le mérite, ni l'excellence ; il apprit aussi qu'il ne faut point juger son prochain et usurper ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Considérons encore que cette facilité à soupçonner et à juger mal du prochain, est la source d'où découle un très-grand nombre de maux : de là viennent les mauvaises opinions, les mépris, les défiances, les colères, les haines, les vengeances ; et pour celui qui s'y livre, les troubles, les inquiétudes, les sentimens d'orgueil et de vanité qui le portent à se préférer aux autres. L'Abbé Maches, raconte dans Cassien, qu'il jugeait mal de ses Frères en trois choses : La première, de ce qu'ils se faisaient couper dans la bouche une petite peau qui incommodait beaucoup dans ces climats ; il pensait qu'ils prenaient trop de soin à ce que rien ne leur fit peine ; la seconde, de ce qu'ils se servaient d'une espèce de manteau dans leurs maladies ; la troisième de ce qu'ils bénissaient de l'huile qu'ils donnaient aux séculiers qui leur en demandaient, pour leur servir de préservatif ou de remède. Je fus puni de Dieu, dit-il, en ces trois choses : atteint du mal que cause cette pellicule, je fus contraint par la violence de la douleur et l'exhortation des anciens,

(1) Gradu 4.

(2) Tulerunt sibi homines iudicium meum. *Apud Rosweyd. lib. 5 tibell. 9. n. 11.*

de la faire couper ; dans cette indisposition je fus obligé de me servir du manteau dont j'avais condamné l'usage dans les autres ; enfin, ce que je blâmais le plus, je veux dire la bénédiction de l'huile, que j'attribuais à une haute vanité et à une grande présomption, m'est arrivée : je fus un jour assiégé tout-à-coup par une foule de séculiers qui me demandèrent de cette huile et me forcèrent de leur en bénir. J'ai connu évidemment par-là que, par un juste châtement de Dieu, le Religieux tombe dans les mêmes fautes qu'il condamne dans les autres, suivant cet arrêt de Notre-Seigneur : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés ; car on portera contre vous le même jugement que vous aurez porté contre les autres* (1).

Nous trouvons encore un exemple frappant de cette vérité, qu'il ne faut pas juger témérairement le prochain, et que souvent ceux qui jugent sont eux-mêmes punis. Saint Cyoar, prêtre, gentilhomme d'Aquitaine, après avoir édifié son pays pendant quelques années par sa haute vertu, prit la résolution de quitter le monde pour se retirer dans la solitude. Il alla dans l'évêché de Trèves où il mena une très-sainte vie et fit beaucoup de miracles ; quelques méchans esprits, comme il y en a partout, interprétèrent mal ses actions et surtout sa charité et son hospitalité, parce qu'il recevait, le mieux qu'il pouvait, ceux qui venaient le visiter, buvait et mangeait avec eux. Ils le dénoncèrent à l'archevêque, nommé Rustique, comme un homme de bonne chère, et qui n'avait que l'apparence de la vertu. L'archevêque, homme de peu de vertu, croit ce qu'on lui rapporte, sans examiner davantage, parle mal du saint, le persécute, attribue ces miracles à la magie, et lui donne ordre de venir rendre

(1) Quibus mihi manifestè compertum est iisdem causis ac vitiis monachum obligari, in quibus alios iudicare præsumperit, secundum illud : Nolite iudicare ut non iudicemini, in quo enim iudicio iudicaveritis, iudicabimini. *Apud Sur. 6. Jul.*

compte de sa vie. Le Saint se rend à cet ordre avec une grande humilité et une grande soumission ; il se présente à l'évêque qui lui parle avec beaucoup de hauteur en présence de plusieurs membres de son clergé qu'il avait rassemblés pour cela. Il lui déclara que les miracles qu'on rapportait de lui étaient plutôt l'ouvrage du démon que de Dieu ; que , sous prétexte d'exercer la charité envers ceux qui venaient le voir , il ne songeait qu'à se livrer à son intempérance ; que les Saints n'en avaient pas usé ainsi en affligeant leur corps par les jeûnes et l'abstinence. Le Saint répond avec modestie en se justifiant toujours du crime de magie ; au même moment , un clerc , nommé Léobigie , entre dans la salle portant entre ses bras un enfant trouvé qui n'avait pas plus de trois jours ; il venait à l'évêque , selon la coutume de cette église , pour qu'il ordonnât par qui il voulait que fût élevé et nourri cet enfant. L'évêque saisit cette occasion , et dit devant tous : nous verrons maintenant si les miracles de Cyoar viennent de Dieu ou du démon ; pour marque de sa sainteté , qu'il obtienne de Dieu que cet enfant de trois jours parle et nous dise quels sont ses parens. Le Saint déconcerté du commandement de son évêque ; mais se confiant en celui qui aide toujours les siens , surtout dans les grandes nécessités , lui demande avec instance son assistance , et commande à l'enfant , au nom de la très-sainte Trinité , de déclarer son père et sa mère ; alors cet enfant étend la main vers l'évêque , et le montrant au doigt , dit hautement et intelligiblement , de sorte que tous purent l'entendre : L'évêque Rustique est mon père , et ma mère se nomme Flavie (1). Tous les assistans furent effrayés de cette révélation , et l'évêque encore plus. Il se jeta aux pieds du saint et connut , mais trop tard , qu'il ne devait pas mal juger de lui. Le bruit

(1) *Iste est pater meus Rusticus Episcopus , et mater mea Flavia nuncupatur.*

de cette affaire se répandit bientôt ; le roi Sigebert fit chasser Rustique de son évêché , au grand contentement de tous , et offrit sa place à saint Cyoar , qui ne voulut jamais l'accepter. Il vécut encore sept ans , toujours malade et priant toujours Dieu pour l'évêque Rustique qui l'avait tant persécuté.

Un jour saint François faisant voyage , rencontre un pauvre couvert de mauvais haillons , son compagnon lui dit : Ne pourrait-il pas se faire , mon Père , quoiqu'il paraîsse pauvre , qu'il soit riche ? Le Saint , qui avait bien d'autres sentimens pour le prochain , entra en une sainte indignation et lui commanda d'aller se mettre à genoux devant ce pauvre pour lui demander pardon de son mauvais soupçon , de sa parole indiscreète , et de lui donner sa propre robe pour le couvrir ; c'est ainsi qu'il le punit.

Il faut considérer , de plus , qu'il n'y a rien de plus sujet à l'erreur que les mauvais soupçons et les jugemens téméraires ; on se trompe tous les jours , d'abord parce que l'on ne voit point l'intérieur de la personne , ce qui serait cependant nécessaire pour en bien juger ; ensuite , parce que l'homme soupçonne et juge ordinairement des choses , non d'après la vérité , mais selon la disposition de son esprit.

Saint Dorothee (1) donne un exemple de cette vérité. Un homme , dit-il , s'est arrêté pendant la nuit à un coin de rue , trois autres passent , le voient et en jugent diversement : l'un croit que c'est un débauché qui attend quelqu'un pour commettre une mauvaise action ; l'autre le prendra pour un voleur qui épie une occasion favorable à son dessein ; le troisième jugera que c'est un homme de piété qui a donné rendez-vous à un de ses amis pour aller remplir ensemble des devoirs de charité. Tous trois ont vu le même homme , dans le même lieu et en même

(1) *Instit. 46.*

temps ; cependant ils n'en ont pas la même idée , parce que chacun a jugé selon son inclination , et selon l'état de sa conscience. Il est certaines maladies qui gâtent tout ce que peut prendre le malade , et le changent en quelque sorte en leurs principes ; il en est de même d'une ame malfaitte et qui a de mauvaises habitudes , elle tourne tout en mal , même les meilleures choses ; au contraire , une ame vertueuse et bien disposée convertit tout en bien , même les choses les plus mauvaises. C'est ainsi qu'un corps robuste et bien composé ne mange rien qui lui fasse mal ; il tire de tout un bon suc et une bonne nourriture.

L'homme ne suivant donc pour l'ordinaire dans ses jugemens , que les préoccupations de son esprit et les affections de sa volonté , s'éloigne fort souvent de la vérité et se trompe presque toujours ; voici un exemple. L'abbé Jean Mosch raconte dans le Pré spirituel , que le saint vieillard Etienne , prêtre , étant forcé par les médecins , à cause de quelque infirmité , de manger de la viande , reçut la visite de son frère , homme séculier mais très-vertueux. Celui-ci fut scandalisé de voir la conduite du Religieux , et un si grand relâchement après une si longue et si rigoureuse abstinence ; en même temps , il entendit une voix qui lui dit : Pourquoi vous scandalisez-vous ? ne savez-vous pas que ce que fait votre frère , il le fait par nécessité et par obéissance ? Si vous voulez reconnaître son mérite , regardez derrière vous ; s'étant retourné , il vit notre Seigneur crucifié , et son frère crucifié avec lui (1).

De plus , cette tendance à juger , en nous ouvrant les yeux pour voir les actions d'autrui , nous les ferme pour les empêcher de voir les nôtres. Ceux , dit saint Jean Climaque (2) , qui sont si curieux pour observer , si prompts à reprendre les défauts de leur prochain , oublient faci-

(1) Cap. 65.

(2) Gradu 10.

ment les leurs et mettent peu de soin à s'en corriger. Au contraire , celui qui examine attentivement ses péchés , ne croit pas avoir assez de temps pour les pleurer , et ne s'occupe pas de ceux des autres. J'ai vu de véritables pénitens , mais je n'en ai jamais vu un seul en qui j'aie remarqué la moindre trace de médisance ou de jugement désavantageux au prochain. Le démon nous excite à pécher , et quand il n'en peut venir à bout , il s'efforce de porter à juger mal ceux qui péchent , afin de nous faire tomber par ce mauvais jugement dans le péché. Le sage vigneron mange seulement les grains de raisin qui sont mûrs , et laisse les verts sans y toucher ; ainsi l'ame sage s'arrête seulement aux vertus qu'elle voit dans son prochain , sans prendre garde à ses vices. *Il ne cherche , dit David , que les iniquités , et se tourmente et se tue dans ses vaines recherches* (1). C'est pourquoi ne condamnez jamais personne , lors même que vous verriez la faute de vos propres yeux , car souvent nos yeux peuvent nous tromper.

Pensez à vos fautes , laissez celles des autres dont vous n'êtes pas responsable , tenez-vous à ce qui vous est utile. Pourquoi vous amusez-vous à éplucher inutilement les actions de vos frères , même à votre préjudice , puisque cela vous est formellement défendu ; ne vaudrait-il pas mieux veiller sur vos propres actions , ce serait votre avantage. Les péchés d'autrui vous importent fort peu , et ne vous sont connus que par l'attention que vous apportez à les connaître ; les vôtres , dont vous devez être puni si vous n'y apportez remède , vous sont cachés par votre négligence

Les Pères du désert de Scéthé , s'étant réunis pour délibérer sur ce qu'ils feraient d'un Frère qui avait commis une lourde faute ; chacun dit son avis. Quand le tour

(1) *Scrutati sunt iniquitates , defecerunt scrutantes scrutinio. Psal. 63.*

de l'abbé Pior arriva, il ne dit mot, mais sortit du lieu; il alla prendre un grand sac et un petit sachet, il les remplit de sable, puis mit le sac sur ses épaules et le sachet devant lui, il rentra ainsi dans l'assemblée. Les Pères, bien étonnés de le voir dans cet état, lui en demandèrent la raison, il leur fit cette sage réponse: Ce grand sac rempli de gravier que je porte sur les épaules, représente mes péchés qui sont en grand nombre et que je jette derrière mon dos pour ne les pas voir, pour n'en pas avoir de regret et ne les plus pleurer; ce petit sachet que je porte sur mon estomac, représente les péchés de mon frère que je tiens devant moi pour les regarder, les juger, et les condamner; ce n'est pas cependant ce qu'il faudrait faire; je devrais mettre toujours mes péchés devant moi pour m'en souvenir, m'humilier et en demander pardon à Dieu, et les siens derrière pour m'en ôter la vue et le soin. Les Pères, ayant entendu ces paroles, dirent tous: il est vrai, c'est ainsi qu'il faut faire, et voici le vrai chemin du salut (1).

Un de ces anciens solitaires avait raison de dire: nous avons assez de quoi pleurer chez nous sans chercher chez les voisins. Un homme ne passerait-il pas pour fou si, ayant perdu son frère, il abandonnait son corps pour aller pleurer sur un mort qui ne lui serait rien. Lorsque Dieu frappa les premiers nés des Egyptiens, chacun pensait à pleurer son mort et non un étranger (2).

Mais peut-être encore avez-vous l'imperfection ou le vice dont vous soupçonnez votre frère. Examinez-vous bien, dit Sénèque, vous vous trouverez peut-être souillé du vice dont vous blâmez un autre; vous êtes injuste de vous aigrir contre une faute que commet un grand nom-

(1) Apud Rosweyd. lib. 3. n. 136.

(2) Apud Rosweyd. lib. 4. libell. 6. n. 7.

bre, et bien mal avisé de juger un défaut que vous partagez (1).

Saint Paul disait, avec une bien plus grande autorité: *O homme, qui que vous soyez, vous êtes inexcusable, parce qu'en les condamnant vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez* (2).

Le meilleur et le plus puissant de tous les remèdes, est la charité, *qui ne pense pas le mal*, comme dit saint Paul (3), elle inspire au contraire toujours de bonnes pensées sur le prochain, et explique tout en bien. L'ennemi tourne tout en mal; il convertit en poison les meilleures choses dans la personne qu'il hait; l'indifférent, par la corruption de notre nature, est aisément porté à juger mal; l'ami prend tout en bien et interprète favorablement tout ce qu'il voit en son ami; l'amour que nous nous portons à nous-mêmes en est la preuve.

La charité chrétienne va même jusqu'à ne pas s'inquiéter beaucoup d'être trompée; la charité a des inclinations beaucoup plus fortes, dit saint Augustin, pour bien juger d'un homme que pour en juger mal, et ne se tourmente pas si elle se trompe en se formant une bonne opinion d'un méchant, elle dit quelle perte fais-je si je le juge bon (4)? On assura au célèbre bienheureux Jourdan, second général de l'Ordre de saint Dominique, qu'il s'était trompé en faisant donner une robe à un pauvre qui, selon toutes les apparences, n'était qu'un fourbe:

(1) Fortasse vitium de quo quereris; si te diligenter excusseris, in sinu tuo est: inique publico irascere crimini, stultè tuo. *Lib. 7. de Benef. cap. 28.*

(2) Inexcusabilis es, ô homo, omnis qui judicas; in quo enim judicas alterum, teipsum condemnas; eadem enim agis quæ judicas. *Rom. 2. 1.*

(3) Non cogitat malum.

(4) Proclivior est, ad bene credendum de homine quàm ad malè suspicandum; non se multum dolet errare cum bene credit etiam de malo; quid perdo, si crèdo quia bonus est? *August. in Psal. 147.*

j'aime mieux, dit-il, perdre une robe que la charité (1). Le Chrétien, dit saint Macaire, doit prendre garde de juger mal personne, pas même les pécheurs publics; il faut les regarder tous avec une intention simple et innocente, et avec l'œil de la pureté; il faut tâcher d'acquiescer une si grande facilité à bien juger et à ne mépriser personne, que cela devienne comme naturel. On n'est cependant pas obligé de se laisser tromper, mais la prudence, qui doit régler toutes les vertus dans leurs opérations, doit apporter toute la circonspection requise (2).

Prenons donc une résolution ferme et inébranlable de suivre ces avis, ne soupçonnons jamais, ne jugeons jamais mal sans des fondemens bien raisonnables, interprétant tout en bonne part, imitant ce saint Religieux dont parle saint Dorothée. Si, en visitant les Frères, il entrait dans une cellule en désordre et pleine d'ordures, il disait en lui-même: Oh! que ce Frère est heureux de tenir si peu de compte de l'extérieur, de mépriser ainsi les choses de la terre, d'avoir l'esprit si attaché à celles du ciel, qu'il ne pense pas même à mettre de l'ordre dans sa cellule et à la nettoyer. S'il entrait dans une cellule bien en ordre et fort propre, il disait: Oh! que ce Frère a soin de la pureté; en voyant sa cellule si bien en ordre, on sent bien qu'il aime grandement la pureté de l'ame, et que tout est en ordre dans son intérieur. De cette manière, il ne jugeait jamais mal de personne; il ne disait pas: celui-ci est sale et négligent, celui-là a trop de recherche, cet autre est étourdi et babillard (3). Un autre Religieux dont il est fait mention dans les Chroniques des Frères Mineurs (4), disait qu'en entrant en Religion, Dieu lui avait fait la grâce, entr'autres, de ne jamais juger mal,

(1) *Malo perdere togam quàm charitatem. En sa vie.*

(2) Homil. 15.

(3) Instit. 16.

(4) 2. part. liv. 7. ch. 18. § 2.

de ne murmurer contre personne, de tourner tout en bien. S'il voyait dans un monastère une grande et belle église, des cellules commodes pour les Religieux, s'il leur voyait en abondance des livres, des robes, etc., quoique cela parût blesser la pauvreté de l'Ordre, il en louait Dieu, les en estimait dignes sans s'occuper d'autre chose. Mais il est un autre exemple, bien plus ancien et plus authentique, c'est celui des premiers Chrétiens qui vivaient presque toujours ensemble en communauté de biens et de sentimens, parce qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une ame; ils faisaient leur salut avec joie et simplicité d'esprit, sans aucun soupçon et aucune défiance (1).

## § VI.

### *De l'envie.*

Puisque la charité doit être l'ame et la vie des Communautés; il est certain que l'envie est un vice extraordinairement pernicieux; car il est la peste et le poison de la charité. La charité étant essentiellement amour de sa nature, veut et fait du bien. L'envie, au lieu d'en vouloir et d'en faire, l'empêche autant qu'elle peut; quand elle voit le bien, ce n'est qu'avec peine et déplaisir, et elle cherche à le détruire de toutes ses forces; c'est de là qu'elle a pris son nom; voyant avec regret, avec déplaisir le bien d'autrui (2). L'œil de l'envieux est méchant, dit le Sage (3), il ne peut voir qu'avec peine la prospérité du prochain, semblable à l'œil atteint d'ophtalmie, qui est offensé par la vue de la lumière et des choses qui jettent de l'éclat; il fait nuit dans l'autre hémisphère lorsqu'il est jour dans le nôtre; ainsi le bonheur d'un

(1) *Erant pariter et habebant omnia communia, cum exultatione et simplicitate cordis. Act. 2. 44 et 46.*

(2) *Invidus.... invitè videns.*

(3) *Nequam est oculus invidi. Eccl. 14. 8.*